5537-ANHEE, le 23 mai 2017

A l'attention de Mesdames et Messieurs
les Conseillers Communaux

de et à 5537-ANHEE

OBJET : Points supplémentaires à l'ordre du jour établi par le Collège Communal le 17 mai 2017. Annexe I à la première convocation du Conseil Communal.

Madame la Conseillère Communale,
Monsieur le Conseiller Communal,

En vertu de l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et du règlement d'ordre intérieur adopté par le Conseil Communal en date du 15 mai 2013, nous ajoutons à l'ordre du jour de la séance publique du Conseil Communal du 29 mai prochain : **après le point n° 24 en séance publique :**

à la demande de M. Juan de HEMPTINNE, Conseiller communal :

-Nature Environnement forêt :
Quelle est la politique forestière de la commune d'Anhée ?
-Politique et objectifs généraux
-Revenus des ventes de bois
-Revenus des coupes de bois
-Revenus des locations de chasse
-Politique de :
*** Replantation/régénération naturelle ?**
*** suivi des plantations ?**
-Coût des plantations et du suivi des peuplements…
-Fauchage tardif
-Coût annuel du fauchage en général et du fauchage tardif en particulier.

Le présent courrier fait partie intégrante de l'ordre du jour du Conseil Communal prévu le 29 mai 2017.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Madame la Conseillère Communale, Monsieur le Conseiller Communal, nos salutations les plus distinguées.

Le Bourgmestre,

L. PIETTE.